

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

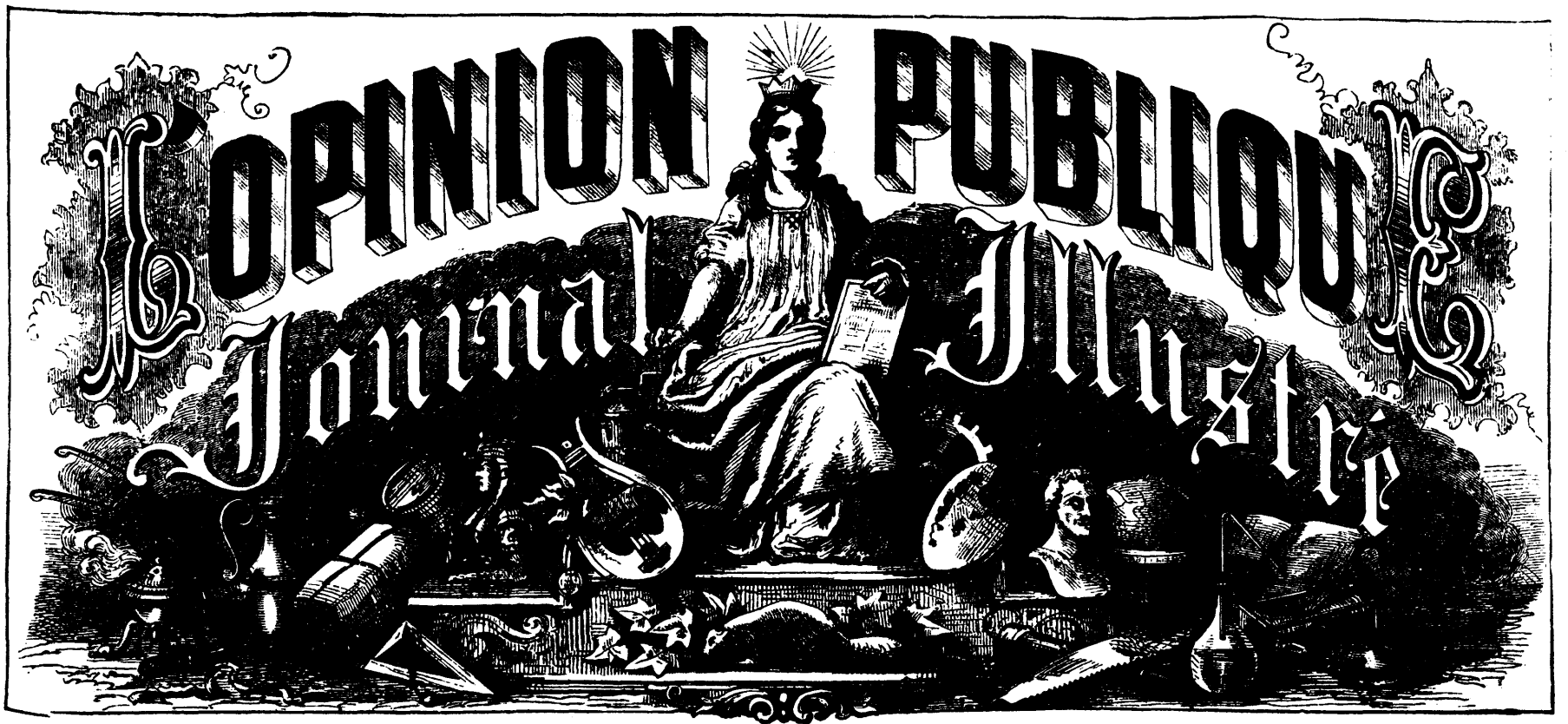
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Vol. IV.—No. 16.

MONTREAL, JEUDI, 17 AVRIL, 1873.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

PAMPHILE LEMAY.

Taille moyenne, dehors ordinaires, cheveux foncés, moustache blonde, teint bilieux, regard terne, l'air maladif d'un dyspeptique, caractère rêveur, mélancolique, naïf, aimant la solitude, très pieux, tranquille, timide. "C'est un homme," dit Fréchette, "d'une singulière douceur, et sans sa malencontreuse pièce de vers à l'adresse de Riel, il aurait probablement passé sa vie sans savoir ce que c'est qu'un ennemi."

Il est né à Lotbinière d'une famille de cultivateurs, le 5 Janvier 1837. Son père Léon Lemay et sa mère Louise Auger eurent quatorze enfants dont notre poète est le cinquième.

Il commença son éducation à l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne à Trois-Rivières. Il revint à Lotbinière, l'année suivante, et fut l'un des trois élèves qui assistèrent à l'ouverture de la première classe dans le petit collège de Lotbinière. Les deux autres étaient l'abbé H. Besudet, et le docteur A. Grenier. Lemay n'étudiait jamais; il passait son temps dans les bois et les prairies, sur le bord des ruisseaux ou des rivières. Il cherchait la poésie avant d'en avoir le nom, dans les beautés et les grandeurs de la nature.

Son premier essai poétique fut une chanson qu'il rima tant bien que mal au sujet du départ d'un de ses amis pour les États-Unis. Le succès l'encouragea et il se mit à rimer force madrigaux, et couplets galants pour les jeunes filles de son village. Ciémazie devint poète par patriotisme, Lemay le fut par amour. A sept ans, il échangeait le premier anneau d'engagement, c'était le chantre de toutes les beautés du canton.

En 1854, il entra au Séminaire de Québec où il prit place à côté des abbés Louis Honoré Pâquet et Alexis Pelletier.

La vie de collège devait être fatale à Lemay, c'est là qu'il contracta cette dyspepsie qui le mine encore. Lemay ne peut vivre qu'à la campagne; à la ville il s'étiole.

Pourtant il avait quelquefois des accès de folle gaité, ses compagnons d'études se souviennent encore de plusieurs exploits qui—chose étrange pour eux qui connaissent le Lemay de nos jours—le feraient ranger parmi les dissipés et peu s'en fallut qu'il ne fût classé parmi les lurons qu'on avait surnommés "tocsons." La vieille infirmerie du séminaire pourrait en conter long là-dessus, il se distinguait surtout dans la spécialité des expéditions à la cuisine. Il avait eu en cela un concurrent redoutable dans la personne de Edouard Michaud, arpenteur, employé par le gouvernement sur le Pacifique. Un jour il y eut siège en règle et le "père Blais" dut battre en retraite avec ses marmitons devant la valeur de Michaud qui eut la gloire de voir cet exploit chanté dans un poème héroï-comique de 1500 vers appelé *La Michaudine*, dus aux muses réunies de Lemay et d'Alexis Pelletier. Ce poème burlesque tomba par malheur entre les mains des maîtres qui le détruisirent, mais qui furent chansonnés d'importance pour cet acte de vandalisme.

Fréchette était alors en cinquième et sa muse cimentait entre les deux poètes une amitié qui ne s'est jamais démentie depuis.

Lemay ne fut que 3 ans et quelques mois au séminaire, sa mauvaise santé le ramena chez ses parents où il passa une année, après quoi il revint à Québec dans le dessein de faire son droit. Il changea d'idée et partit pour les États-Unis, décidés à gagner sa vie par n'importe quel

moyen honnête. Il se rendit à Portland, offrit ses services à tout le monde. Personne n'en voulut. Le soir, Lemay allait rêver et pleurer seul sur la falaise au bord de la mer, et griffonnait des vers. . . . Enfin il revint à Sherbrooke, entra au service d'un marchand de l'endroit et pendant 15 jours il vendit de la dentelle et du tabac, des hardes faites et du whiskey. Son patron le congédia sous prétexte qu'il ne faisait pas son affaire. Le fait est que c'était mutuel. Lemay revint chez ses parents, étudia la philosophie sous un maître particulier, et l'âme découragée prit le parti de se faire prêtre; il porta la soutane deux ans dans le collège des Oblats, à Ottawa.

Un peu par inconstance et un peu par maladie, Lemay jeta le froc aux orties et revint dans sa famille. Quelques temps après, il étudiait le droit avec Fréchette sous l'hon. François Lemieux, l'ancien député de Lévis. C'était en pleine bohème. L'année suivante, toujours avec Fréchette, il entra comme traducteur à l'Assemblée Législative. Chose assez singulière, Lemay a été traducteur public, et a traduit l'Évangéline de Longfellow, et il ne sait point l'anglais. Il a toujours eu pour cette langue une horreur invincible.

Lemay se maria en 1863. Il a quatre enfants. A la fin de 1867, il fut nommé Bibliothécaire du Parlement de Québec.

En 1865, Lemay publia ses Essais Poétiques. 1ère partie: Évangéline; 2nde partie: Poésies fugitives.

En 1867, il obtint la médaille d'or promise par l'Université, à celui qui ferait le meilleur poème épique sur la découverte du Canada.

Lemay s'est aussi occupé d'industrie. Il a fondé à Lotbinière un établissement pour fabriquer le cuir qui est l'un des plus prospères du pays.

La première publication de Lemay remonte à 1858.

Après avoir fait de brillants éloges de sa traduction d'Évangéline et des autres productions de M. Lemay, M. Fréchette juge ainsi le poète, ou plutôt le genre du poète:

"M. Lemay n'est pas un poète bruyant. On ren-
"contre assez rarement chez lui de ces vers qui
"vous étonnent, vous fascinent, vous enlèvent. Sa
"strophe ne grondera pas comme un tonnerre lointain,
"comme la puissante rumeur d'une cataracte; son hé-
"mistiche ne sonnera pas comme une fanfare, ne bon-
"dira pas comme une fusée d'artifice. Il n'y a pas dans
"sa phrase de ces hardis éclats de voix, de ces grands
"coups d'ailes que l'on rencontre si souvent chez Cré-
"mazie. Il manquera quelquefois de souffle, d'haleine,
"d'envergure, si je puis m'exprimer ainsi. Mais en re-
"vanche, son vers est toujours coulant, facile, harmo-
"nieux, bien jeté; sa strophe est simple, moelleuse,
"agréable, peu hardie, mais bien finie, peu imitative,
"mais toujours suave. En général, il ne plane pas très-
"haut; mais il se berce dans une atmosphère fraîche et
"parfumée. Il ne vous fera pas éprouver de sensation
"poignante, d'émotion soudaine; mais il nous versera
"des fleurs à pleines mains, il vous enivrera d'arômes.
"Il ne vous montrera pas du doigt l'aire d'un oiseau de
"proie suspendue à la cime d'un roc; mais il écartera le
"feuillage qui cache le nid mélodieux d'une fauvette.
"Ce n'est pas le grondement du torrent; c'est le ga-
"souillement d'une fontaine perdu sous les mousses. Ce
"n'est pas le rugissement du lion; c'est le roucoule-

ment de la colombe. Ce n'est point le vol de l'aigle; "ce sont les molles ondulations du cygne. Il faut à
"Lemay des sujets doux, gracieux, paisibles. Il aime à
"fouler les pelouses fleuries, et non pas à graver les roches
"escarpées. Le naïf de l'idyle et la simplicité des poèmes
"champêtres convient mieux, ce me semble, à son talent
"que les fantastiques allures de la poésie lyrique."

Nos lecteurs ont eu plusieurs fois le plaisir de goûter les suaves et douces inspirations de M. Lemay, ils savent combien est juste l'opinion de M. Fréchette sur le talent de son ami.

M. Fréchette a fait allusion à la fameuse pièce de vers composée par M. Lemay sur la mort de Scott. Cette apothéose de Riel a fait beaucoup de bruit, soulevé de terribles colères; on a cru, un moment, qu'on allait pendre à la même corde Riel et son poète. Riel était le chef d'un gouvernement provisoire établi dans le but de faire respecter les droits et les libertés de ses compatriotes, d'empêcher les représentants de notre gouvernement d'entrer dans sa patrie comme dans un pays conquis. Il avait jugé à propos de faire passer par les armes un fanatique qui avait tenté plusieurs fois de fomenter des troubles et manifesté l'intention de le tuer. C'était une mesure de protection que les circonstances justifiaient, peut-être; mais, malheureusement, elle fournit un prétexte à ceux qui, par antipathie nationale, ne voyaient dans Riel qu'un chef de brigands. Les cris de meurtrier, d'assassin, les imprécations les plus violentes éclatèrent d'un bout du pays à l'autre. Lemay entra en colère, pour la première fois, peut-être; poète jusque-là par amour, comme dit Fréchette, il le devint par patriotisme et vengea Riel de ses insulteurs dans des strophes enflammées où le meurtre de Scott était plus que justifié. La poésie est de sa nature trop passionnée, trop ardente pour traiter de pareils sujets dans des temps où tous les ménagements et les délicatesses de la forme peuvent seuls faire accepter le fond. Lemay força la note, sans doute, mais c'était une note patriotique, ce n'est pas nous qui lui en ferons un crime.

MGR. FABRE.

Depuis longtemps il était dit qu'un coadjuteur serait donné à Monseigneur de Montréal. Le Saint Siège a accueilli favorablement la demande de notre vénérable évêque et lui a donné pour coadjuteur celui sans doute que désirait Sa Grandeur, savoir M. le chanoine Fabre.

Mgr. Fabre portera le titre d'évêque de Gratianopolis *in partibus infidelium*. Gratianopolis est un très-ancien siège épiscopal de la Mauritanie [en Afrique] et dont Mgr. Persico portait en dernier lieu le titre.

Mgr. Fabre est âgé de 46 ans. Il compte 23 années de prêtrise et était depuis dix-sept ans membre du Chapitre de la Cathédrale.

Il est le supérieur de la Communauté des Sœurs du Bon Pasteur et des Frères de la Charité de St. Vincent de Paul.

Il était, depuis 1857, chapelain de l'Union St. Joseph et jouit dans cette société nombreuse et prospère de l'attachement et de la confiance générale des membres.

On ne sait pas encore quand auront lieu les cérémonies du sacre du nouvel évêque, mais on dit que les RR. PP. Jésuites ont gracieusement offert la magnifique Église du Gesù pour l'occasion et que Mgr. Fabre l'a acceptée.

Nous publierons bientôt le portrait et la biographie du nouvel évêque.

On avait partout de bonnes raisons, et, je dois le dire, on évinçait fort poliment.... mais on ne publiait pas!

Une flèche de découragement traversa le cerveau de La-Plume. Cependant, il ne fléchit pas encore et prit le bateau pour Montréal.

Là, mêmes manœuvres, mêmes refus courtois, mais fermes. On avait la complaisance de jeter un coup-d'œil sur son manuscrit, mais on avait aussi le gros bon sens de ne pas se mettre sur les bras le grand roman épique de mon malheureux ami.

Le jeune homme perdit alors complètement courage. Le dernier coup du sort le terrassa. Il sentit qu'une fibre venait de se briser pour toujours dans son âme, et, donnant un dernier regard à son pauvre roman, il l'enveloppa dans les profondeurs discrètes de son énorme valise.... sauf à l'exhumer de là quand la littérature viendrait à prendre sa légitime part de droits sur les goûts de ses compatriotes.

Puis, sonnant à toute volée le glas funèbre de sa dernière illusion, il jeta sa plume par la fenêtre, entassa pêle-mêle, dans une armoire, Achard et Châteaubriand, Ferry et Chevalier, *Atala* et *Bois-Rosé*, peaux-rouges et peaux-blanches, chasseurs et Apaches.... et fit son *Droit!*

Cela finit toujours ainsi. Le commencement de la fin touche souvent la fin du commencement de plus près qu'on ne le pense. La Réalité est une belle et froide fille qui s'amuse quelquefois à marcher aux côtés de son antagoniste, la blonde illusion!

.....
Les *factums* de Claude LaPlume sont célèbres par leurs allures démothéniennes!

MORALE: — "Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier."

VICENTIAS-EUGÈNE DICK.

Château-Richer, mars 1873.

AGRICULTURE.

CAUSIERS.

(Suite.)

Une grange inclinée, soutenue par des accotoirs, ayant une couverture trouée et une porte privée d'un de ses battants; une étable basse, obscure, à demi enfouie dans des masses de fumier amoncelé depuis un temps presque immémorial; une es-pèce de remise n'ayant plus pour ainsi dire que les poteaux et les chevrons et portant néanmoins le titre de bergerie; l'an-cien battant de porte de grange converti en souille à cochons, voilà ce qui constituait les bâtiments du fermier José.

Bien que nous fussions au surlendemain d'une tempête de neige et que le froid fut très-vif, nous trouvâmes cependant les animaux à la porte de la grange. C'était du reste une habi-tude vieille et sacrée pour cet illustre fermier que de faire sor-tir ainsi ses bestiaux chaque jour, afin sans doute de diminuer la quantité des fumiers à enlever de l'étable et de s'éviter en même temps le trouble de charroyer de l'eau à l'intérieur, les auges glacées du dehors offrant un abreuvoir plus économique!

Ce troupeau maigre, souffrant et dégénéré, cadrait parfaite-ment bien avec les bâtisses. Cinq ou six vaches mal confor-mées, le corps contracté par le froid, semblaient chanceler de faiblesse. Quelques moutons offraient une laine grossière et sale par le mauvais temps et les fourrages administrés sans précautions. De pauvres poulains au poil long et hérissé, à la mine triste et malade, disputaient quelques brins de paille à leurs compagnons de misère. Enfin des cochons efflanqués, à la tête et aux pattes démesurément longues, venaient mettre le comble à l'horreur du tableau par leurs cris et leurs grogne-ments affamés.

Et dire que José, tout en nous accompagnant, se plaignait naïvement d'avoir déjà perdu une vache et deux moutons et nous faisait part des craintes d'en perdre encore au printemps.

—Je crois que je suis né pour le malheur, répétait-il en sou-pirant; et il m'arrive plus d'une fois d'envier le sort des mar-chands et des avocats des villes; car l'agriculture à mes yeux est la pire des conditions.

—Si la Providence vous eût fait marchand ou avocat, lui disait le capitaine B. vous n'en seriez peut-être pas moins malheureux.

N'allez pas croire que tout soit couleur de rose dans les car-rières que vous venez de mentionner. N'allez pas croire que les déboires, le découragement et même la misère soient ex-clusivement réservés à la campagne. Un marchand fait hon-neur à ses affaires s'il est vigilant, s'il sait se rendre compte de sa situation chaque jour et s'il calcule sans cesse sur la meil-leure direction à donner à son commerce; mais s'il est apa-thique, négligent, routinier, il ne manque pas d'arriver à la banqueroute et de s'expatrier pour cacher son infortune. L'a-vocat qui veut réussir, non-seulement doit posséder les talents requis, mais encore il lui faut l'étude continuelle, de l'applica-tion et du soin apportés à ses devoirs professionnels; s'il perd son temps, s'il ne travaille pas consciencieusement, la clien-tèle lui fait défaut et lui aussi est forcé de s'expatrier. Le suc-cès est possible en agriculture comme dans toute autre profes-sion, et à côté des quelques avocats, des quelques marchands qui font fortune, ne voyons-nous pas des milliers de cultiva-teurs prospérer et même amasser de jolis héritages à leurs en-fants.

Le fermier José, qui ne recevait pas là sa première leçon du capitaine B., ne répliquait guère à ces paroles; mais, comme me disait ce dernier en nous en retournant chez lui, un culti-vateur qui a vieilli dans la routine est comme un pêcheur en-durci, il a des oreilles et il n'entend pas, il a des yeux et il ne voit pas.

Je retournai donc avec mon hôte, après cette intéressante visite; l'heure du départ était arrivée, il me fallait dire adieu au toit qui m'avait offert une si généreuse hospitalité.

Le lecteur me saura gré sans doute de ne pas lui faire prendre congé du capitaine B., sans donner une courte descrip-tion de sa ferme, de son système d'exploitation, etc., etc.

Parlons d'abord de sa maison. Comme on l'a déjà vu, le capitaine B. est un de ceux qui pensent avec raison que le cultivateur doit, suivant la mesure de ses moyens, rechercher le bien-être et le confort.

Sa résidence, bâtie avec goût, mais sans extravagance, est disposée en vue de la plus grande utilité de sa famille. Les divisions, les ouvertures et jusqu'aux moindres détails indiquent que tout a été sagement calculé d'avance et toujours dans le but d'assurer la plus grande somme de commodité possible.

Dès que la construction de sa maison fut décidée et avant même de se procurer aucuns matériaux, le capitaine B. s'était acheté un livre traitant sur l'architecture rurale pour le prix de \$1.50. Aidé des notions et des bons avis fournis par cet auteur, il avait consacré les loisirs de plusieurs veillées à bâ-tir d'abord sur le papier. Rencontrait-il un ami, vite il lui soumettait ses dessins, prenait note de ses remarques et modi-fiait ses propres idées suivant l'occasion. Grâce à ces précau-tions il n'y eut aucuns tâtonnements quand les ouvriers furent à l'œuvre, les travaux marchèrent avec ensemble et jamais depuis les dispositions adoptées n'excitèrent de regrets.

Comme on le voit, le capitaine B. avait évité de tomber dans des fautes ordinairement commises par ceux qui bâtissent. Au lieu d'avoir d'abord recours à un homme entendu en archi-tecture, on commence à amasser tous les matériaux, à dresser la charpente même, sans presque avoir de plans arrêtés, surtout pour les divisions intérieures; et lorsqu'on en vient à ter-miner sa construction on se trouve en face de regrets amers, on voudrait voir telle disposition à la place de telle autre, on est attristé en découvrant un inconvénient qu'il serait trop dispen-dieux de faire disparaître, ce ne sont plus alors de simples lignes sur le papier qu'on peut détruire et renouveler à sa guise, ce sont des murs, des fenêtres, des escaliers mal placés qui font expier la mesquinerie dont on s'est rendu coupable en ne com-mençant pas par le commencement.

JEAN BELLEVUE.

(A continuer.)

L'ILE DE ROBINSON.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Qui de nous, étant enfant, n'a rêvé aux prodigieuses aven-tures de Robinson Crusô? Tous nous aurions désiré vivre à la manière de ce sauvage civilisé, et nous versions des larmes d'attendrissement sur l'inaltérable fidélité de Vendredi. C'était pour nous le pays des rêves, et cette île déserte, qui fuyait notre doigt sur la carte, occupait notre imagination tout en-tière.

Eh bien! cette île est en voie de devenir une des stations du Pacifique, et voici les curieux détails que nous trouvons dans un journal:

L'île de Robinson Crusô n'est autre, on le sait, que l'une des deux îles dites *Juan Fernandez*, situées à 130 lieues environ de la côte du Chili et en ligne directe de Valparaiso. Elles sont par 33 degrés 40' de latitude sud, et 81 degrés 19' de longitude ouest.

Quand nous disons une des deux îles, nous nous expliquons mal: il y avait en effet deux îles lorsque le romancier écrivit les aventures de Robinson Crusô, mais une a disparu, il y a près de quarante ans, à la suite d'un tremblement de terre.

L'île de Juan-Fernandez peut avoir 20 kilomètres de circon-férence. Elle possède des sites pittoresques, son sol est d'une remarquable fertilité, il y a beaucoup d'eau, la température est fort douce, et la main de l'homme y récolte les produits les plus abondants et les plus variés.

Ce n'est donc pas sans raison que l'écrivain anglais a choisi cette île pour théâtre des aventures de son héros. On sait d'ail-leurs que durant quatre années un naufragé, nommé Alexandre Selkirk, l'habita et y vécut seul. C'est l'histoire de cet homme qui a fourni les éléments de celle de Robinson.

Juan-Fernandez appartient au Chili. Jusque vers ces der-nières années on s'en occupait fort peu. Elle était le but de voyages entrepris par fantaisie par quelque riche Chilien ou quelque Péruvien pris de nostalgie.

On a raconté dans le temps les aventures d'un couple amou-reux habitant Lima, qui dans l'intention de passer une lune de miel à l'abri de toute préoccupation, s'embarqua pour l'île Juan-Fernandez, où il faillit être dévoré par des chevaux sauvages.

Ce n'est que depuis quelques années que le gouvernement Chilien a pensé à utiliser ce coin de terre charmant et l'a cédé à une colonie d'Allemands.

Cette colonie, formée d'hommes laborieux, a défriché, ense-mencé et fertilisé les terrains de l'île, elle a élevé du bétail, de la volaille, elle y a introduit la culture maraichère et fruitière, et aujourd'hui la plupart des navires baleiniers font relâche à Juan-Fernandez pour se ravitailler et renouveler leurs provi-sions.

Ces navires n'ont plus à aborder la terre ferme pour faire des vivres et de l'eau; ils rencontrent Juan-Fernandez sur leur route.

Cette île est absolument isolée. Comme on l'a dit, elle est à 130 lieues du continent, et la terre la plus voisine d'elle est le groupe d'îles de San Felix, situé au nord, à distance presque égale que celle du Chili.

C'est de ce groupe que se détachaient, ainsi qu'on a pu lire dans le roman anglais, des bandes d'insulaires, qui venaient débarquer à Juan Fernandez et causaient tant de frayeur à Ro-binson.

On se rappelle ce festin de cannibales, que le malheureux naufragé contempla un jour tout à son aise, p'acé derrière un arbre, la danse de ces sauvages, et précédemment l'empreinte de deux pieds humains sur le sable, dont la vue fit frissonner Robinson. Ce groupe d'îles était enfin la patrie du compagnon de Robinson, du bon Vendredi.

LOTÉRIE EN FAVEUR DE L'ÉGLISE ST. ALPHONSE DE WINDSOR, ONT.

Toutes les personnes qui ont reçu des billets de cette loterie, sont instamment priées de faire leur retour pour le 1er de Mai prochain, vu que le tirage aura lieu sans faute ce jour-là.

VARIÉTÉS.

IL Y A ENCORE DE L'AMOUR.—Il y a vingt ans un jeune homme et une jeune fille de St. C.... promettaient de s'épouser le plus tôt possible. Le jeune homme partit pour la Californie afin d'acquiescer les moyens d'exécuter ce mariage. Mais la fortune lui fut contraire, les mois et les années passèrent sans apporter de changement à sa situation. Il vit bien des jeunes filles pendant ce temps-là et elle vit bien des garçons, mais tous deux gardèrent la foi jurée. Après vingt ans d'absence et d'attente, il est revenu la semaine dernière, et ayant trouvé sa fiancée dans les mêmes sentiments, ils se marièrent. Ils se reconnaurent à peine, lorsqu'ils se revirent, tant ils étaient changés, mais le cœur n'avait pas vieilli.

UN JEUNE HOMME HONTEUX.—Une jeune fille charmante allait trouver la semaine dernière, un des ministres protestants les plus à la mode à la Nouvelle-Orléans, et lui annonçait qu'elle était décidée à contracter mariage, mais qu'elle était obligée de faire elle-même tous les préparatifs du mariage, vu la timidité de son fiancé qui ne voulait pas se montrer. Elle ajouta qu'elle avait honte elle-même d'être obligée de faire de pa-reilles démarches, mais qu'il fallait bien qu'elle s'en mêlât, qu'autrement elle ne se marierait jamais. Le ministre se montra complaisant, le jour du mariage fut fixé, et l'heureux couple se rendit de bonne heure, au temps convenu, à la résidence du ministre. Celui-ci alors se rendit à l'église où un grand nombre de personnes, parents et amis des fiancés attendaient. Ils attendirent en vain ainsi que le ministre. Le timide jeune homme ne voulut jamais entrer dans l'église, malgré les larmes de sa belle fiancée, il avait trop honte de se marier devant tant de monde. Il voulait que le ministre les mariât dans une salle privée. Le ministre ayant refusé, le mariage fut remis, et la jeune fille s'en retourna bien décidée à trouver un homme moins honteux.

LES APPARITIONS EN ALSACE.—Nous avons reçu de nos Asso-ciés des nouvelles pleines d'intérêt de l'Alsace:

A quelque distance de Neubois, (Alsace) à Kritt, se trouve une colline nue et déserte, connue sous le nom de *Frankenburg* (forteresse des Francs.) C'est là le lieu où la Sainte-Vierge a daigné apparaître aux yeux ravis d'une foule de pèlerins, Plus de quatre cents personnes ont déjà, sous la foi du serment, signé le témoignage de ces apparitions, et l'autorité ecclésias-tique, toujours si prudente et si circonspecte en pareils cas, re-cueille les documents d'une décision future.

Or, parmi ces apparitions, la plus remarquable est sans con-tredit celle qui vient d'avoir lieu, le jour de l'octave de l'Épi-phanie.

Une foule nombreuse et recueillie s'était portée aux abords de la colline sainte pour y renouveler ses prières.

Tout à coup la sainte Vierge apparaît, faisant signe à une demoiselle de Colmar d'approcher.—Mère vénérée, dit celle-ci tout émue, quel est votre désir?—Priez, priez, continuez de prier! Vous serez exaucés, répond la Mère de Dieu et elle dis-parait.

Dix minutes environ plus tard, nouvelle apparition et la sainte Vierge prononce ces paroles: "Votre délivrance est proche, je suis la Mère de Miséricorde."

Enfin, à une dernière apparition la Vierge immaculée parut entre deux anges resplendissants de lumière, qui déposèrent sur sa tête une couronne blanche: elle portait suspendue au cou une grande croix en or, et des spectateurs aperçurent le Saint-Père, Pie IX, s'avancer pour baiser cette croix.

Ajouterai-je à ce récit celui d'une vision non moins remar-quable? On apercevait à côté de la sainte Vierge une église autour de laquelle caracolaient nos vainqueurs. Tout à coup leur chef s'élança comme pour envahir le sanctuaire; mais on le voit se briser le crâne et tomber.

L'apparition semble se confirmer de plus en plus, et si la moitié de ce que l'on raconte et de ce que l'on dépose est vrai, cet événement sera un des plus merveilleux que l'on ait vu depuis des siècles.

Depuis le 7 juillet, il y a tous les jours de cinq cents à deux mille personnes qui s'y rendent pour prier; et tous les jours ce sont de nouvelles scènes, et dont de nombreux témoins se donnent comme garants.

Les Prussiens s'en inquiètent, et les paroles que l'on rapporte sont de nature, en effet, à les agacer.

Orate, agile poenitentiam.... Appropinquat redemptio vestra.... Propior est liberatio vestra.... Confidite, exaudientur preces vestrae....

"Priez.... faites pénitence.... votre délivrance approche... Ayez confiance.... vos prières seront exaucées, etc.

"On mentionne aussi plusieurs guérisons surprenantes. Mgr. l'évêque de Strasbourg a ordonné une enquête, qui dure depuis deux mois."

Le Propagateur de Paris.

Un électeur rencontrant son député:

—Bonjour, mon commis.

—Comment, votre commis?

—Dame! ne suis-je pas votre commettant?

—En effet.

—Eh bien! alors, vous voyez bien que vous êtes mon com-mis.

Edmond About, voulant démontrer que l'Assemblée na-tionale achève son règne et que déjà elle n'est plus ce qu'elle était, la compare au décapité dont parle la légende arabe. Elle est j... lie cette légende.

Le condamné était à genoux sur le sable, au milieu de la place publique. Le chaouch, un exécuteur prodigieux, la plus fine lame du pays, décrivit quatre ou cinq moulinets rap-ides avec son sabre qui sifflait dans l'air.

—Que fais-tu? dit le patient ébloui par ce jeu cruel. J'at-tends que tu me coupes la tête.

—Bâisse-toi donc un peu, dit le chaouch en reposant son arme sur la terre.

L'homme se baisse, la tête tombe. Elle était coupée depuis deux minutes, mais si subtilement et si bien qu'il n'en avait rien senti.

Un gros négociant qui a ouvert dernièrement un grand ma-gasin, a engagé un superbe commis dont l'unique spécialité est de murmurer chaque fois que se présente une acheteuse:

—Hum! la jolie femme!

Il a remarqué que l'effet était subit et qu'à partir de ce jour l'acheteuse par circonstance devenait une cliente fidèle.

Des milliers de personnes témoignent tous les jours en fa-veur des propriétés curatives des Pilules du Dr. Colby.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Point de nouvelles intéressantes d'Europe ; la politique chôme ainsi que la chose convient en un pareil temps ; on fait sans doute partout ses Pâques, excepté en Espagne où on s'est battu toute la semaine. Si les radicaux et les communaux qui menacent de jeter l'Europe d'un moment à l'autre dans l'anarchie, pouvaient se convertir, il y aurait une grande joie au ciel et sur la terre, et les honnêtes gens seraient plus tranquilles.

St. Marc Girardin, homme d'État et littérateur distingué de France est mort subitement.

M. l'abbé Combalot, un des prédicateurs les plus renommés de notre temps est mort, le 18, au presbytère de Saint Roch, à Paris, à l'âge de 76 ans. En 1830, l'abbé Combalot prêcha le carême devant Charles X. Il fut l'un des disciples de Lamennais ; mais il désavoua les doctrines de l'auteur de *Primordialité*, dès que Rome les eut condamnées.

ROME

Le pape a souffert d'une fièvre rhumatismale et d'un ulcère sur la jambe. Le télégraphe disait que sa maladie était sérieuse.

ESPAGNE.

Les carlistes ont essayé de s'emparer de la ville de Pucercda, mais des renforts venus à la garnison les ont forcés de se retirer. On dit d'ailleurs que les soldats de Don Carlos n'ont pas voulu se battre, le Vendredi-Saint, mais qu'ils se proposaient de reprendre l'assaut de la ville.

ÉTATS-UNIS.

Des commissaires américains chargés de régler des difficultés qui existaient entre leur gouvernement et la tribu Indienne des Modocs, ont été odieusement assassinés par ces barbares. Le général Canby est du nombre des victimes ; il a été recueilli à 500 verges du camp des Indiens. Il avait été frappé à la tête de deux coups de pistolets, son cadavre était complètement dépouillé. Ces atrocités commises sur des personnes chères aux soldats les ont révoltés et sans attendre le commandement de leurs officiers ils se sont précipités vers les Peaux-Rouges, leur ont tué 79 hommes et ont fait un grand nombre de prisonniers. Le général Sherman a envoyé l'ordre de tirer une vengeance éclatante de ces traîtres. Une grande indignation règne aux États-Unis.

DÉSASTRE DE "L'ATLANTIC."

Nous trouvons encore quelques détails sur la catastrophe. Le capitaine a publié son rapport. Il admet que le steamer a considérablement dévié de sa course, et qu'au lieu de filer de 8 à 10 nœuds le steamer marchait à raison de 14 nœuds à l'heure.

Au moment du sinistre, il fit monter tous les passagers dans les cordages. Le 3e officier M. Brady et les quartiers-maîtres Owens et Speakman établirent des communications avec le rocher au moyen de cordes ; la distance était de 40 verges. Entre le rocher et le rivage la distance était de 100 verges. Sur tous les malheureux qui tentèrent de se servir de ce moyen de salut, bon nombre tombèrent à l'eau. D'autres qui purent atteindre le rocher, restèrent quelques temps cramponnés aux aspérités du roc ; mais bientôt, épuisés de froid et de fatigue, glissèrent en bas dans la mer.

La secousse arrivant, un cri navrant de désespoir partit de plusieurs cabines à la fois ; cela dura deux minutes. Puis on n'entendit rien, plus rien que le bruit du steamer s'engouffrant et le clapotis des vagues gonflées qui s'étaient apaisées un instant.

Un peu plus tard, quelques-uns des malheureux passagers de cabine de l'avant, refusèrent de suivre les injonctions des officiers du bord en disant qu'il y avait pour eux dans leurs cabines autant de chances de salut qu'ailleurs.

Sur le rivage, un pauvre pêcheur et sa fille, du nom de Clancy donnèrent les premiers des soins aux naufragés. L'alarme ayant été donnée, les voisins arrivèrent et reçurent dans leurs maisonnettes 429 passagers.

RÉCIT DE M. FIRTH, 1ER LIEUTENANT.

Mon quart a fini lundi à minuit. Les second et quatrième lieutenants me remplacèrent, et je rentra dans ma cabine. Je fus éveillé par le choc du navire coulant, le second lieutenant descendit dans ma chambre, dit que le navire s'était échoué et qu'il le croyait perdu. Je passai quelques vêtements, pris une hache et courus sur le pont pour dégager les chaloupes. Le navire avait donné à la bande avant que je fusse sur le pont. Je dégageai les deux chaloupes de tribord, mais elles furent aussitôt emportées par la mer. Je me tenais ferme aux agrès du grand mât et je montai plus haut pour me mettre à l'abri. La nuit était si noire et la poussière d'eau si épaisse que nous ne pouvions pas bien voir ce qui se passait autour de nous. Je vis des hommes sur des rochers, mais sans savoir comment ils y étaient parvenus. Toutes les personnes encore vivantes à bord étaient dans les agrès. Au point du jour je comptai 32 personnes dans la portion des agrès où je me trouvais moi-même ; du nombre était une femme. Quand ces personnes virent qu'on avait établi des lignes entre le navire et le rivage, beaucoup essayèrent d'atteindre ces lignes, furent emportées par-dessus bord et noyées. Beaucoup ont gagné le rivage à l'aide des lignes, et beaucoup d'autres ont été recueillis par les bateaux des pêcheurs. Enfin, tout le monde avait été sauvé ou noyé, excepté la femme, un jeune garçon et moi-même. La mer était devenue si mauvaise que les embarcations, ne pouvaient pas s'aventurer près de nous. Bientôt le jeune garçon fut emporté par une lame, mais il nagea vaillamment et atteignit sain et sauf un des bateaux. Je tenais la femme ferme pour la tenir dans les agrès. Je voyais les gens sur le rivage et dans les bateaux, je pouvais me faire entendre d'eux, mais il leur était impossible de nous secourir.

À 2 heures de l'après-midi, étant depuis dix heures dans les agrès, le Rév. M. Ancient, un clergyman de l'Église d'Angleterre dont je n'oublierai de ma vie la noble conduite, réunit un équipage de quatre hommes et se fit conduire à l'épave. Il s'engagea dans les agrès principaux, se procura une corde et me la lança, après s'être approché de moi autant que possible.

Je saisis la corde, me l'attachai fortement autour du corps et sautai à l'eau. Une lame m'entraîna loin de l'épave, mais M. Ancient tint la corde ferme, me ramena et me fit entrer sain et sauf dans le bateau. J'étais tellement épuisé et engourdi que j'étais à peu près incapable de rien faire, et sans la vaillante conduite du clergyman j'aurais inévitablement bientôt péri. La femme, après avoir supporté cette rude épreuve avec une fermeté remarquable, était morte deux heures avant l'arrivée de M. Ancient. Son corps demi-nu adhérait encore aux agrès, les yeux saillants, l'écume à la bouche—spectacle terriblement lugubre, rendu plus lugubre encore par la profusion de bijoux qu'on voyait briller à ses mains. Nous avons dû laisser son corps là, et il y est probablement encore. La scène du naufrage était la plus terrifiante que j'aie jamais vue, et j'espère n'en revoir jamais de semblable. Peu de corps, comparativement, sont venus s'échouer sur le rivage ; la plupart ont été entraînés en mer, ainsi que les objets provenant du navire.

De ces documents réunis il résulte, en résumant les faits, que le nombre des victimes se réduit à un peu moins de six cents, au lieu de plus de sept cents qu'il avait été dit d'abord ; et, quant aux causes du sinistre, la compagnie et le capitaine auront à rendre un compte sévère de la catastrophe ; ces causes semblent, en effet, se réduire aux termes suivants : 1o le vaisseau a été mis à la mer avec une provision insuffisante de charbon ; 2o il y a eu une erreur capitale dans l'estime de la marche du navire ; 3o le bâtiment n'a pas été arrêté et point de pilote appelé, malgré la proximité de la terre et le cap à la côte ; 4o les phares étaient inconnus, ou ils n'ont pas été reconnus par les officiers ; 5o le capitaine a quitté son poste sur le pont juste au moment où sa présence y était le plus impérieusement nécessaire.

Il y a cependant des circonstances qui appellent sur le capitaine une certaine dose d'indulgence. Sa conduite après l'événement a été irréprochable et les passagers sauvés lui ont décerné un certificat attestant son dévouement et son habileté. Mais cela ne l'exonère pas de la part de responsabilité qui lui revient.

M. Albert Sumner, dont on a retrouvé le corps, s'est suicidé en s'élançant dans la mer du haut des agrès, après avoir eu le soin d'ôter son paletot. Les personnes placées auprès de lui ont essayé de le dissuader de son dessein, mais elles étaient trop épuisées pour pouvoir le retenir de force. Il leur a dit : "Puisque nous n'avons aucune chance d'être secourus, il est inutile de rester ici à souffrir." Et il s'est élançé dans l'eau.

On a entendu une des naufragées dire à son mari : "Laisse-moi et tâche de vous sauver seul. Il est impossible que vous nous sauviez tous deux." Le mari, repoussant cette proposition, a étreint sa femme dans ses bras, et à un moment après ils ont été engloutis ensemble. On dit que les traits analogues de dévouement ont été nombreux, et l'on attribue à cette raison le très petit nombre d'hommes mariés qui sont parmi les survivants, il ont préféré mourir avec leurs femmes et leurs enfants que d'essayer de se sauver sans eux.

Plusieurs des naufragés s'étaient munis d'appareils de sauvetage, mais les avaient fixés à la partie inférieure de leur corps. Il en est résulté que, lorsqu'ils ont voulu quitter l'épave en s'aider de la ligne de va-et-vient, ils ont fait la culbute et se sont noyés. On voyait une grande quantité de cadavres flottant ainsi la tête en bas.

Il n'y a qu'une voix pour féliciter la conduite d'une partie de l'équipage de l'*Atlantic*. Des misérables matelots, recrutés sur les quais de Liverpool, s'étaient distingués dès le commencement du voyage par leur insubordination et par diverses tentatives de vol ; mais c'est pendant et après le naufrage qu'ils ont donné la pleine mesure de leur valeur. À l'approche des embarcations de secours de l'épave du navire aux agrès duquel étaient accrochés tant de malheureux, les hommes d'équipage repoussaient violemment les passagers pour s'élançer avant eux dans les bateaux. Ils dévalisaient les morts et les mourants, et l'on cite des cas où ils n'ont pas reculé devant des actes horribles de mutilation, pour s'emparer des bagues ou des boucles d'oreilles des victimes.

Un correspondant de journal, revêtu d'un appareil plongeur, est descendu dans l'épave de l'*Atlantic* et décrit ainsi ses impressions :

L'air venant d'en haut, à travers le tube de caoutchouc, produit une espèce de sifflement qui fait un effet singulier. Je frémis à la pensée de la profondeur où je me trouve et de ma mort certaine au moindre accident. Tous les objets qui m'entourent, grossis par les verres du casque, paraissent le double de leur grandeur réelle. L'eau est très-froide : je frissonne et j'entreprends ma tâche avec moins de nerfs que je n'aurais cru. Des poissons nagent de tous côtés, dévorant les parcelles de nourriture qui passent à leur portée. J'étais descendu dans la portion du navire où la rupture s'est produite. Saisissant une corde, je me hisse sur le pont. L'écoutille de devant est ouverte, et quel spectacle s'offre à mes yeux ! La cargaison est empilée en une masse confuse ; des corps d'hommes et de femmes, mutilés et tordus, sont engagés entre les caisses. C'est horrible à voir, et l'horreur est augmentée par le grossissement des verres. Les poissons pullulent entre les caisses, dévorant au passage des lambeaux de corps humains. Des membres séparés des corps flottent de tous côtés. Je me dirige vers la cabine d'entrepont où toutes les femmes et tous les enfants ont été noyés dans leurs lits. La vue est dix fois plus horrible encore. Là, formant une pile immense, sont entassés cent corps et plus. On les dirait vivants, avec leurs bras disloqués, leurs yeux brillant d'un éclat sauvage, leurs visages qui semblent vouloir grimacer et le mouvement incessant en avant et en arrière produit par les courants sous-marins ; quelques-uns sont vêtus, la plupart demi-nus. Des enfants sont attachés à leurs mères, des hommes et des femmes s'étreignent les mains. Aucune description ne pourrait donner une faible idée et l'épouvantable aspect de cette cabine. Je ferme les yeux et supplie mon guide de m'emmener. J'ai vu assez de ce charnier et je n'en perdrai jamais la mémoire. Mon conducteur me mène à celle des cabines d'entrepont dont les hommes, abandonnés à eux-mêmes, se sont précipités en masse vers l'issue. Je retrouve là la même peinture de mort. Des corps, jeunes et vieux, sont entassés, portant sur leurs visages l'expression de la terreur dont ils furent frappés en trouvant la retraite coupée. L'imagination ne peut rien concevoir de plus effroyable. Beaucoup de visages n'ont plus de chair ; les têtes des uns sont rouges de sang, celles des autres d'une pâleur extrême. J'étais encore là quand d'autres plongeurs sont arrivés et ont commencé à enlever les corps. Ne pouvant plus supporter toutes ces horreurs, je me fis remonter. Quelques minutes après, je revois la lumière du ciel.

AUTRES SINISTRES MARITIMES.

Il est bien vrai qu'un accident ne vient jamais sans un autre. Le steamer *Elm City*, était parti de New-Haven pour New-

York. En approchant des récifs dangereux dits Stepping Stones, à une douzaine de milles en amont de Hell Gate, ce navire a rencontré un brouillard si épais qu'il a été impossible au pilote de voir le phare de Throgg's Neck. À 1½ heure le steamer a donné contre un rocher ; le choc a déterminé une voie d'eau et par suite l'échouage. L'eau heureusement, est peu profonde en ces parages, et l'*Elm City* n'a pas été submergé au-dessus du pont principal. Cette circonstance a permis de sauver toutes les personnes à bord, qui se trouvaient pour la plupart au lit au moment de l'accident et qui, brusquement éveillées, étaient en proie à une panique trop justifiée par le récent et lamentable désastre de l'*Atlantic*. Les passagers ont été ramenés sains et saufs à New-York par des remorqueurs partis de cette ville à 10 heures et demie du matin, la nouvelle du sinistre n'étant arrivée qu'après 9 heures. L'*Elm City* n'a reçu que des avaries peu importantes, et l'on espérait le relever à la marée haute.

La responsabilité de l'accident est attribuée au gardien du phare de Throgg's Neck, lequel aurait négligé d'exécuter les instructions qui lui prescrivent, dans les cas où le brouillard est assez épais pour rendre le phare invisible, de sonner la cloche d'alarme.

Le samedi 15 mars, à 9½ heures du soir et par un beau clair de lune, le trois mâts anglais *Bina*, de Glasgow, venant de St Thomas, s'est totalement perdu à une centaine de yards du phare de Plumb Point (Jamaïque). Le capitaine du *Bina* s'était coupé la gorge au Brésil, pendant un accès de *delirium tremens*, et le second, nommé Jones, avait pris le commandement du navire. Il est probable qu'une investigation officielle sera faite par le gouvernement anglais, à la demande des agents du Lloyd.

Enfin le steamer *India* en route de Glasgow pour New-York s'est échoué dans le Clyde.

FAITS DIVERS.

Un individu de la Nouvelle-Orléans, se nommant lui-même James Helm, a tiré un couteau de sa poche et a frappé, le 7 au soir, un jeune garçon, dont on ne connaît pas le nom. Voulu échapper aux poursuites de la justice, le misérable en se sauvant blessa trois autres personnes qui se trouvaient sur son chemin.

Un agent de police, M. Fergusin ayant essayé de l'arrêter reçut un coup de couteau, cinq minutes après, un respectable citoyen M. Benison fut aussi blessé par l'assassin et mourut peu après ; il est probable que deux autres victimes n'en relèveront pas. On croit aussi qu'Henry Morse, conducteur de la pompe à incendie de la Cie. No. 2, succombera.

MIC PLUS ULTRA.—Un Américain vient d'inventer une mitrailleuse qui tire mille coups à la minute et exerce ses ravages sur une surface de plusieurs centaines de pieds. C'est cela, encore un pas et on verra des canons et des mitrailleuses qui, au moyen d'une seule décharge, coucheront par terre toute une armée. Dans ce temps-là la guerre sera devenue impossible.

LES MOUX.—Une rumeur annonçant qu'un parti de Sioux des États-Unis se préparent à envahir la Province, a jeté l'alarme dans certains endroits du pays. Deux lettres venues du Nord-Ouest ont apporté cette nouvelle. Si les informations reçues sont exactes, plus de 1000 loges de ces sauvages sont déjà réunies près de la frontière. Le camp est sous le commandement du Petit Couteau, un des chefs Sioux les plus renommés. On dit aussi qu'ils sont conduits par Racette, Métis de la Rivière Rouge, plus connu sous le nom de *Shawman*. Les habitants de l'établissement appelé Palestine, sur les confins Ouest de la Province se sont organisés en une compagnie de protection, pour se garder contre ces farouches enfants des prairies.

Ces craintes sont-elles sérieuses, et y a-t-il quelques dangers pour nous, habitants de Manitoba ? Nullement.

Les Sioux attaqueront peut-être quelques postes du Nord, un établissement peu nombreux et isolé, une caravane sur le chemin. Mais à Manitoba, il n'y viendront pas avec des intentions hostiles. Les combats qu'ils ont eu jadis avec les Métis ont été trop désastreux pour eux. Il est vrai qu'ils sont braves et terribles dans leurs guerres, mais ils redoutent trop les Métis pour venir nous attaquer ici. Nous pouvons dormir en paix de ce côté-là. Nous avons au milieu de nous d'autres Sioux, qui n'ont ni brayais, ni anneaux dans le nez, ni plumes sur la tête, mais qui sont beaucoup plus barbares et plus dangereux à la paix de Manitoba.—*Le Métis.*

Le Liquide Rhumatique de Jacobs guérit les morsures de puces.

NOS GRAVURES.

L'ÉGLISE DES CANADIENS DE LEWISTON, MAINE.

Notre collaborateur M. Ferdinand Gagnon a déjà raconté à nos lecteurs le rôle et la foi religieuse de la congrégation canadienne de Lewiston, en même temps que le dévouement du pasteur, le Rév. Pierre Hevey. Aujourd'hui nous sommes heureux de mettre sous les yeux de ces mêmes lecteurs le résultat de cette foi et de ce dévouement.

Ce joli chef-d'œuvre d'architecture se trouve sur une hauteur qui domine la ville de Lewiston.

Les proportions prises à l'intérieur donnent 113½ pieds de longueur, 62½ de largeur dans le bas de la nef et 74 dans le transept. La voûte mesure 66½ de hauteur.

La tour qui sera terminée au printemps aura 158 pieds de hauteur. Par sa position élevée, l'église St. Pierre domine tous les autres grands édifices de la ville.

La population canadienne augmente rapidement.

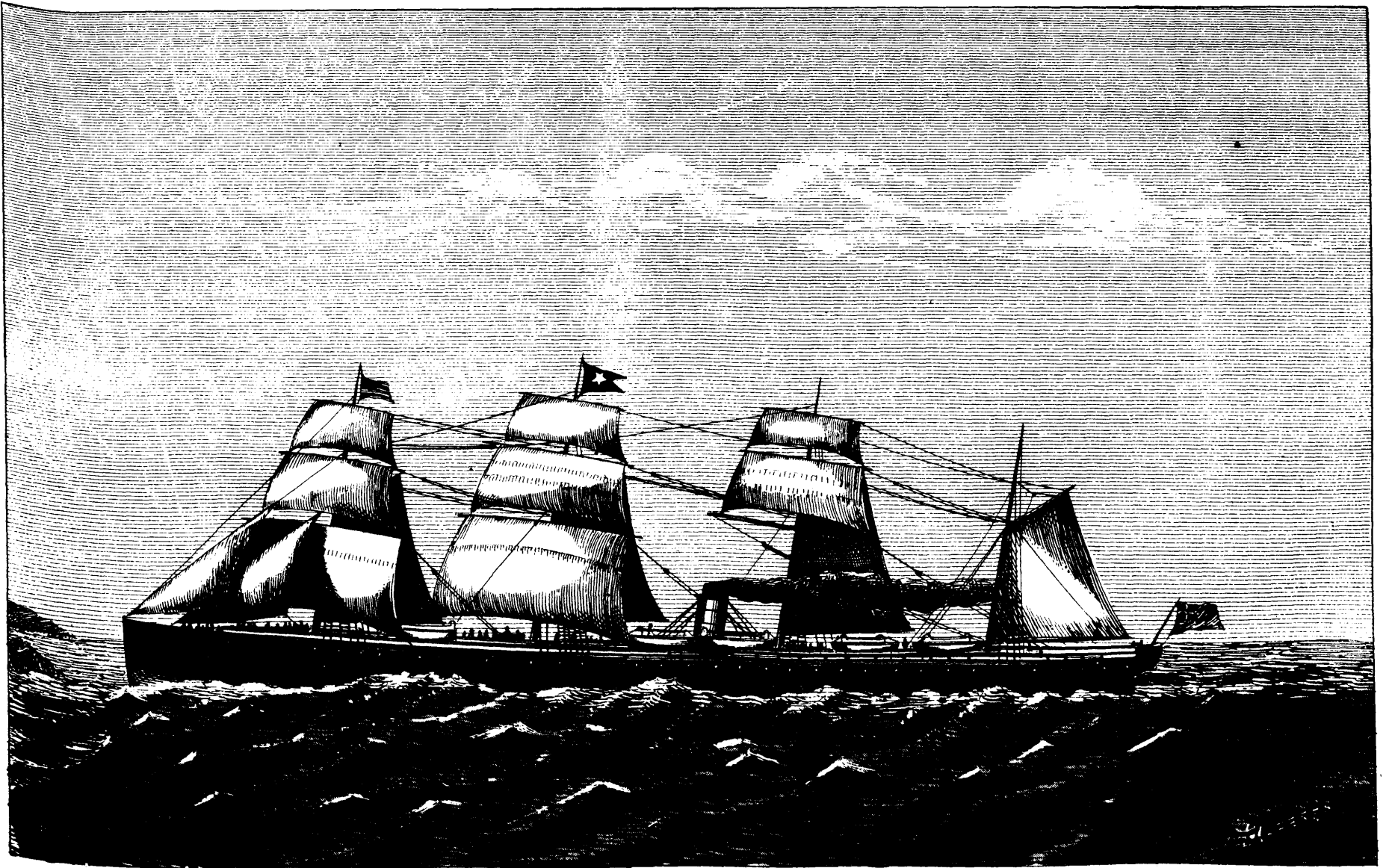
Il y a 14 mois il n'y avait que 900 communications, aujourd'hui il y en a 1408 donnant une population totale de 2051 âmes reportées en 302 familles,—95 garçons et 185 filles qui n'ont pas leurs parents avec eux.

APRÈS LA TEMPÊTE.

Cette gravure ne demande pas d'explications, surtout en ce moment où le sinistre de l'*Atlantic* occupe tous les esprits. Ce navire brisé sur les rochers, les corbeaux qui voltigent autour de ces débris, disent assez les horreurs de la tempête. Qui pourra jamais faire la peinture exacte des scènes terribles qui se passent sur un navire en détresse ?



PAMPHILE LEMAY.



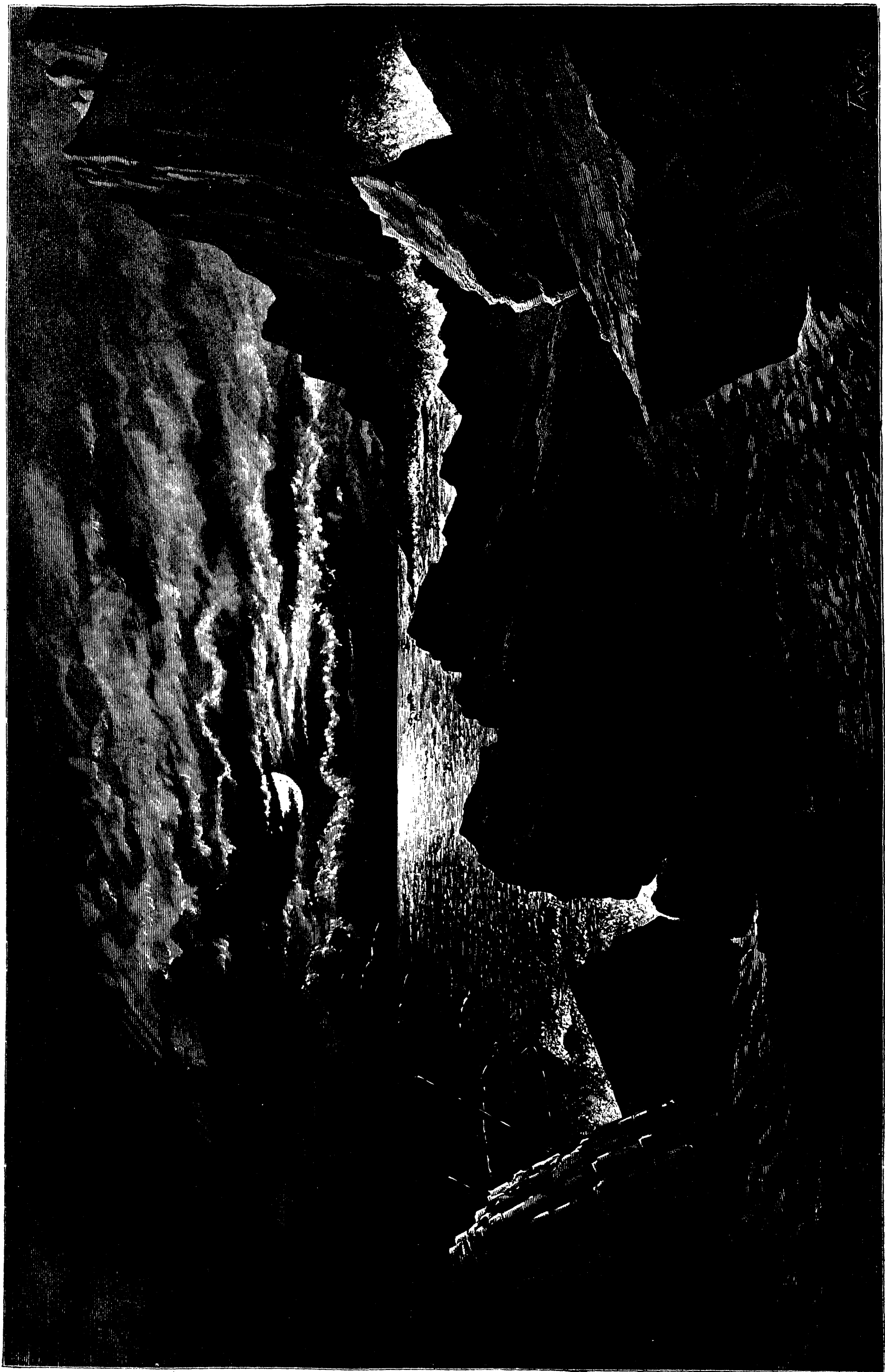
LE STEAMER "ATLANTIC," RÉCEMMENT NAUFRAGÉ PRÈS DE PROSPECT, N. E.



INCIDENT DU NAUFRAGE DE "L'ATLANTIC."



L'ÉGLISE St. PIERRE DE LEWISTON, MAINE.



"APRÈS LA TEMPÊTE." — PAR JULES TAVERNIER.

AVIS.

Nous informons nos abonnés de Montréal que, vu la maladie de M. ED. DORION, notre agent local, M. A. GRAVEL collectera à sa place, et jusqu'à son rétablissement, dans tous les quartiers de la ville. M. GRAVEL collecte depuis LUNDI dans le QUARTIER STE. MARIE, et nous espérons que ceux de nos amis à qui il s'adressera voudront bien s'empresse de faire droit à nos réclamations.

Nos abonnés qui changent de demeure sont priés de nous avertir aussitôt, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du Journal.

ROMAN CANADIEN.—Nous commencerons le 1er de MAI prochain, la publication d'un roman palpitant d'intérêt, écrit par notre populaire romancier canadien, M. MARMETTE. Nos lecteurs peuvent s'attendre à quelque chose qui en vaut la peine.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 AVRIL, 1873

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

La loyale opposition de Sa Majesté doit être dans le ravissement; en effet, après avoir obtenu l'abolition du double mandat—ajoutons que le ministère ne s'y opposait pas—il vient de voir adopter par 78 voix contre 55, à sa seconde lecture le bill de M. Tremblay établissant le vote au scrutin secret pour l'élection des membres des Communes.

M. Tremblay, le père de ce bill, en proposant sa seconde lecture, fit un long discours dont voici à peu-près la substance :

« Cette mesure, dit-il, est soumise dans le but de protéger la classe ouvrière qui s'abstient de voter ou vote contre ses convictions et d'empêcher la corruption qui fait tant de ravages, comme tout le monde le sait. Le scrutin a été introduit en Angleterre, et si l'on en jugé d'après les opinions émises par la presse anglaise, le scrutin a donné une complète satisfaction. Il lit quelques extraits des journaux et fait connaître l'opinion de M. Gladstone sur cette question. Je le répète la classe ouvrière en Canada a été souvent forcée de voter contrairement à ses convictions et a toujours été victime du système qui existe maintenant. On pose comme objection le système du scrutin établi au Nouveau-Brunswick, mais je dois le dire ce système n'est pas appuyé sur des bases convenables. »

M. BEAUBIEN (Hochelaga) fait remarquer qu'à Montréal le système du scrutin est en vigueur depuis plusieurs années et qu'il peut d'après les paroles d'un échevin de cette ville, ami des membres de l'opposition, déclarer que les autorisés désirent et veulent abolir ce système. Le député d'Hochelaga insinue ensuite que l'opposition s'entend aussi bien que le parti ministériel en fait de corruptions électorales et qu'elle peut lui en donner l'exemple. Il ne pense pas qu'il ferait preuve de sagesse en votant pour un système qui a été condamné par l'expérience de la ville de Montréal.

De plus les adversaires de cette réforme prétendaient qu'au Canada, personne n'a peur de ses opinions et de ses votes et que l'établissement du scrutin serait un aveu de dégénérescence.

C'est là toute la cause; tous ceux qui ont parlé de la question ne sont pas sortis de ce cadre d'idées.

Quoi qu'il en soit, des conservateurs convaincus ont voté avec l'opposition et plusieurs se sont abstenus; l'avenir nous dira qui avait raison.

Voici la division des votes :

Pour le bill.—ONTARIO : MM. Archibald, Bain, Bergin, Blain, Bodwell, Bowman, Brouse, Buell, Casey, Chisholm, Cockburn, Cook, Daly, Dodge, Edgar, Farrow, Fleaher, Galbraith, Gibson, Gillies, Grant, Hagar, Harvey, Higginbotham, Horton, MacKenzie, Mills, Oliver, Patterson, Richards, Ross, Ross, Ross, Rymal, Satcher, Shibley, Smith, Snider, Staples, Sturton, Thompson, Trow, White, Wilton et Young.—46.

QUÉBEC :—MM. Béchard, Delorme, Dorion, Fiset, Fournier, Geoffroy, Mercier, Paquet, Palletier, Pozar, Price, Scriver, Tachereau, Tourangeau, Tremblay et Young.—18.

N.-ECOSSAIS :—MM. Killam, Pearsons.—2.

N.-BRUNSWICK :—MM. Burpee, Burpee, Dumville, Mitchell, Farmer, Smith, Tilley et Wallace.—8.

COLOMBIE :—M. D. Cosmos, Nathan.—2.

MANITOBA :—MM. Schultz et Smith.—2.

Grand total :—78.

Contre le bill.—ONTARIO :—MM. Bowell, Crawford, Currier, Gibbs, Gibbs, Glass, Hagkart, Jones, Keeler, Lewis, Morrison, Robinson, Rochester, Stephenson, Wallace, White.—Total 19.

QUÉBEC :—MM. Archambault, Baby, Beaubien, Bellerose, Benoit, Colby, Dugas, Duguay, Fortin, Gaudet, Harwood, Lacerte, Langevin, Lanthier, McDougall, Pope, Robillard, Robitaille, Ross, Ryan, Webb, Wright, Wright.—23.

N.-ECOSSAIS :—MM. Almon, Campbell, Chipman, Doull, Levesconte, McDonald, McDonald, McDonnell, McKay, Ross et Tobin.—11.

N.-BRUNSWICK :—M. Costigan.—1.

COLOMBIE :—MM. Dwedney, Nelson et Thompson.—3.

MANITOBA :—M. Cunningham.—1.

Grand total :—55

Mardi dernier (8 avril), M. Tilley a fait l'exposé de la situation financière du pays. Le discours que l'Honorable Ministre a prononcé à cette occasion, brille surtout par la clarté; il n'y a pas de faux-fuyant; on voit immédiatement ce qui en est. Les opérations de cette année se solderont par un excédant de recettes de \$765,000.00. Pour ce qui est de l'année prochaine, M. Tilley demande l'autorisation de dépenser \$30,894,089—dont \$9,994,240 sont imputables au capital—et la balance, soit

\$20,826,849 devra être défrayée par le fonds du revenu consolidé. Le ministère calcule que les diverses sources de revenu, telles que douanes, postes, etc., produiront \$21,840,000, somme qui fera face à la dépense en laissant un surplus de près d'un million. Voilà, en quelques mots, la quintessence du budget.

* *

Comme nos lecteurs le savent, après le succès de l'opposition sur la motion-Huntington, Sir John A. Macdonald ne voulant pas laisser son gouvernement sous le coup des accusations de ses adversaires, proposa lui-même qu'un comité composé de 5 membres fut chargé de s'enquérir de leur nature; ce comité vient d'être nommé par la chambre, à la majorité des voix.

Voici quel a été le résultat du vote :

Candidats ministériels :

MM. Blanchet	37 voix.
“ McDonald (Pictou).....	35 “
“ J. H. Cameron.....	33 “
Total.....	105

Candidats de l'opposition :

MM. Blake.....	36 voix.
“ Dorion.....	34 “
—	70

Ainsi le comité se compose de quatre avocats éminents et d'un médecin.

Il doit procéder de suite et même en vacance si la session ne suffit pas.

“ L'hon. M. Pope, ministre de l'Agriculture, a introduit une mesure pourvoyant à l'enregistrement des naissances, mariages et décès, à la collection de statistiques industrielles et agricoles généralement ”

“ Suivant les explications qu'il a données, il s'agirait de créer une administration absolument nouvelle et indépendante. Le département d'agriculture aurait une branche d'enregistrement; le ministre serait registraire et le député-ministre, député-registraire. ”

“ Le Canada serait partagé en vingt-cinq divisions d'enregistrement, dont 9 dans Ontario, 8 dans Québec, 2 dans le Nouveau-Brunswick, 2 dans la Nouvelle-Ecosse, 1 dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et 1 dans la Colombie. Il y aurait pour chaque division un surintendant qui aurait sous ses ordres un grand nombre de registraires. Les premiers seraient payés directement par la Couronne et les autres au moyen d'honoraires soldés par le gouvernement. ”

“ Le bill oblige certaines personnes à fournir des informations moyennant considération. ”

“ Cette mesure est basée sur le bill d'Irlande, passé en 1863 et qui est la législation la plus récente sur ce sujet. Le gouvernement ne s'attend point que le système puisse fonctionner régulièrement avant deux ou trois ans. ”

* *

Les juges ont eu leur tour. C'est bien le moins. “ Il y a un bout pour juger les autres. ” L'hon. M. A. A. Dorion prétend que les juges ne valent pas quatre sous, ou ne valent pas, ou valent à peine le salaire qu'on leur donne. Cette attaque à brûle-pourpoint a ému leurs honneurs et l'on assure que les juges demandent une enquête sur les accusations portées par M. Dorion. Ce n'est que juste. Il est temps qu'on sache à quoi s'en tenir là-dessus. Nous croyons irréprochable le Banc du Bas-Canada. Il y a, nous le savons, des juges malades et impotents. Ils sont vieux et ont servi le pays durant de longues années. Qu'on les mette à la retraite, d'une façon honorable et avec une pension suffisante, comme le demandait dernièrement le Barreau de Montréal, fort bien. Mais nous doutons de l'opportunité d'attaquer toute la magistrature parce que quelques juges, écrasés sous le poids de la vieillesse, de l'infirmité, de la maladie et des services rendus, ne pourraient plus remplir leurs devoirs comme auparavant.

J. A. MOUSSEAU.

UN BON EXEMPLE.

La ville de St. Jean vient de donner une preuve éclatante du patriotisme qui l'a toujours distinguée et de l'intelligence de ses habitants. A une assemblée qui a eu lieu, la semaine dernière, il a été résolu d'y établir une compagnie à fonds social dans le but d'exploiter différentes branches d'industrie manufacturière. Le chiffre des actions sera si peu élevé que tout le monde pourra en prendre.

Nous félicitons ceux qui ont eu cette idée aussi nationale que pratique et nous voyons avec plaisir parmi ceux qui sont à la tête de l'entreprise, le nom de M. Mollleur, député d'Iberville.

C'est par l'association des petits capitaux qu'on viendra à bout d'établir des manufactures en Canada, c'est en intéressant le plus de monde possible au succès de l'industrie qu'on parviendra à développer nos richesses naturelles. On attendra longtemps vainement si on attend après les gros capitaux pour fonder des manufactures, car les gros capitaux sont entre les mains des importateurs, c'est-à-dire de gens qui ne désirent pas voir le pays produire ce qu'ils achètent de l'étranger et nous revendent à gros profits. Les citoyens de St. Jean comprennent cela et tout le pays devrait avoir la même pensée, suivre un si bel exemple.

Si partout il se faisait un pareil mouvement, s'il s'organisait de semblables associations, la face du pays changerait vite. Le Bas-Canada cesserait d'être sous le contrôle des manufacturiers anglais et des importateurs, à la merci des agioteurs.

C'est alors qu'on obtiendrait facilement les tarifs et les marchés nécessaires au développement de notre industrie nationale, et qu'on verrait le Bas-Canada se ranger sur cette question autour du même drapeau.

Il est faux de dire que le peuple n'est pas prêt pour un pareil mouvement; nous avons plus de confiance que cela dans notre population. Nous croyons qu'elle a assez d'intelligence pour comprendre que l'industrie seule peut arrêter l'émigration et donner à l'agriculture les marchés dont elle a besoin, et nous croyons qu'elle a assez de patriotisme pour faire même des sacrifices, s'il était nécessaire d'en faire, pour sauver le Bas-Canada en créant l'industrie. On n'est plus au temps où le peuple se laissait égarer par de ridicules fantômes, où il refusait de dépenser une piastre pour en faire cent. Le peuple canadien lit maintenant, il sait ce qui se fait ailleurs et il ne veut pas rester en arrière des autres nations. Il demande simplement qu'on lui dise la vérité, qu'on lui expose franchement la situation.

Que partout les hommes d'énergie unissent leurs capitaux et leurs efforts pour produire ici ce qu'on achète de l'étranger, pour garder au milieu de nous les millions qu'on porte aux manufacturiers anglais et américains, et qu'ils s'adressent ensuite, sans crainte, au peuple pour obtenir l'encouragement et la protection dont ils auront besoin.

Nous croyons que non-seulement la population canadienne forcerait les gouvernements et les parlements de les protéger contre les manufacturiers anglais, au moyen du tarif, mais que même il serait facile de l'engager à n'acheter, pendant un certain temps au moins, que des produits canadiens.

Nous croyons donc que, dans le cours de l'été, il devrait y avoir partout des assemblées de comté ou de paroisse comme il vient de s'en faire à Ste. Scholastique et à St. Jean. Pour qu'il y ait unité d'action, un programme commun devrait être préparé pour toutes ces assemblées.

L. O. DAVID.

AU FIL DE LA PLUME.

Par l'élection du secrétaire du trésor, M. Boutwell, au siège vacant du vice-président Wilson dans le Sénat, le cabinet américain possède un ministre nouveau, le juge Richardson, qui remplace M. Boutwell. Voici le personnel du cabinet :

Hamilton Fish, Secrétaire d'Etat; Hon. Richardson, Sec. du Trésor; Geo. M. Robeson, Sec. de la Marine; Columbus Delano, Sec. de l'Intérieur; Amos T. Akerman, Attorney Général; John A. I. Creswell, maître général des postes.

Avant de se séparer, les membres du congrès se sont voté de jolis salaires; quelque chose comme \$8000 par année, c'est-à-dire \$500 par chaque semaine de session. Voulu profiter de l'augmentation de salaire, ces messieurs ont donné un effet rétroactif à leur loi et ont empêché par là de jolis honoaires. Quelques-uns ont eu honte de puiser ainsi dans le trésor public et se sont abstenus de demander l'augmentation de salaire. D'autres, au nombre desquels se trouve le vice-président Wilson, ont donné leur augmentation d'honoraires pour payer la dette publique; ils sont rares. Le vice-président se trouve à donner ainsi \$4,448.

Pendant cette même session, le congrès a amendé la loi postale. En voici les principaux changements :

Le privilège d'affranchir gratuitement les lettres et documents est aboli, les échanges de journaux tombent sous le coup de la loi. Les journaux hebdomadaires n'auront plus le privilège de circuler, sans frais de poste, dans le comté où ils sont respectivement publiés. Nous aurons les cartes-poste au mois de mai. La nouvelle loi entrera en force le 1er juillet prochain.

On connaît partout les sympathies des Américains pour les Allemands. Pendant la dernière guerre prussienne, ces sympathies ont éclaté plus d'une fois dans la presse et ailleurs. Comme l'on sait que d'ordinaire l'Américain ne fait rien contre ses intérêts, on suppose que les Allemands d'outre-mer devaient tenir nos yankees par quelques fils dorés. On ne s'était pas trompé. Une statistique nous démontre que les Allemands sont détenteurs pour plus de \$900,000,000 de coupons de chemins de fer et d'un fort montant de bons du trésor. Les sympathies américaines pour la Prusse se trouvent ainsi établies par l'influence des boursicauts gonflés de valeurs américaines.

A propos du trésor des Etats-Unis, s'il faut en croire un journal américain il en coûte cher pour l'administrer; dix-sept fois plus cher que pour administrer celui de l'Angleterre, en proportion du montant. La dette de la Grande-Bretagne est de \$4,000,000,000 et il en coûte \$479,375 pour l'administrer, celle des Etats-Unis est de \$2,000,000,000, sans compter les *legal tenders*, et les frais de l'administration de cette dette s'élèvent à \$3,153,949.

Heureusement pour les Etats-Unis qu'il arrive tous les jours des flots d'émigrants pour aider à payer ces dépenses. Le printemps c'est le Canada, ou pour être plus vrai, la seule pro-

vince de Québec qui fournit le plus grand nombre d'émigrants. Depuis trois semaines chaque convoi arrivait à Boston, à Worcester ou à Springfield est rempli de nos compatriotes. C'est par centaines qu'il faut les compter. Ils nous arrivent par le Grand-Tronc, le Vermont-Central ou le Passumpsic à Boston et à Worcester, par le Connecticut River Railroad à Springfield. Nous pouvons connaître l'état de l'émigration canadienne à ces trois postes; mais combien d'autres s'arrêtent aux postes intermédiaires ou qui, à la jonction de Rutland, prennent la route de l'Etat de New-York. Quand donc s'arrêtera ce flot incessant dont le reflux est à peine perceptible?

Ce qui est déplorable, c'est la démesure de certains cultivateurs qui laissent des terres fertiles et qui s'acheminent vers les Etats-Unis.

Pauvres gens qui croyez venir faire fortune aux Etats-Unis avec la sueur, le sang, l'âme de vos enfants;—trop tard vous gémirez de votre cupidité et lorsque vous jetterez avec douleur vos regards vers la patrie pour y retourner, des liens de famille vous enchaîneront sur la terre étrangère. Pourquoi, gens de tous métiers, vous précipitez-vous pêle-mêle chez les Américains?—La gêne est générale, l'ouvrage manque en plusieurs endroits. Déjà les Canadiens se nuisent par leur trop grand nombre—restez donc au pays où les prix égalent presque ceux des Etats-Unis, où l'argent n'est pas en baisse. Il n'y a pas plus de déshonneur à servir vos compatriotes qu'à servir l'étranger, le travail est honorable partout, et, aujourd'hui, il est aussi bien rémunéré chez vous qu'aux Etats-Unis.

En face de cette triste émigration, en voyant tant de bras qui s'en vont, tant de vie nationale qui s'échappe à la frontière, n'y aura-t-il pas une réaction quelque part, et le dévouement ne se fera-t-il pas jour dans les cœurs!!!

Cette plaie de l'émigration, c'est notre plaie à tous, c'est notre force nationale qui s'en va. Longtemps j'ai espéré, j'ai attendu, parce que je croyais aux promesses du pouvoir, parce qu'on avait dit qu'il serait tenté quelque chose pour rappeler au pays ses enfants qui depuis trente ans en arrière, avaient pris, en pleurant, la route des Etats-Unis.

Mais rien ne vient, rien ne transpire; la nuit de l'oubli descend sur les émigrés canadiens, et nous, qui pensons toujours à nos frères de la patrie, nous sommes les spectateurs inquiets de ce flot d'émigration canadienne qui monte, monte toujours sans avoir de reflux.

La frontière, simple ruisseau à traverser au départ, menace de devenir grande mer pour le retour; et le Canada, pour peu que l'apathie continue, deviendra bientôt un continent lointain pour les émigrés canadiens.

A qui la faute?

A nous tous.

Le remède?

Le patriotisme, mot sonore pour un grand nombre, mais, au fond, un noble sentiment qui seul, avec Dieu, peut sauver les nationalités qui menacent de s'effacer.

FRED. GAGNON

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Le *Chronicle* dit que M. Eugène Chinic va être nommé sénateur pour la division du Golfe à la place de l'hon. M. Tessier, nommé juge.

On lit dans la *Migrose*:

Nous avons reçu le numéro prospectus du *Canadian Patent Office Record and Mechanics' Magazine*, revue mensuelle publiée par notre entreprenant compatriote, M. George E. Desbarats.

Cette revue est divisée en deux parties: la partie officielle, qui comprend de 16 à 32 pages ou sont enregistrées, accompagnées d'illustrations, les patentes accordées pendant le mois. La deuxième partie, appelée partie non-officielle, publiée à chaque numéro, sous le titre "Mechanics' Magazine," 32 pages d'articles choisis avec le plus grand soin dans les meilleurs journaux consacrés aux sciences. Tout ce qui se rattache à la mécanique, aux manufactures, au génie, sera traité soigneusement dans le nouveau journal. Les industries nationales, surtout, recevront la plus grande attention de ceux qui ont été chargés d'écrire sur ces matières.

L'abonnement à la nouvelle revue est de \$1.50 par année, payable d'avance.

Notre chroniqueur Paul a oublié de dire que M. St. Pierre a été l'un des avocats de M. Quesnel dans les deux procès qu'il a subis pour faux.

Nous devons dire aussi que M. St. Pierre n'était pas l'avocat de Mde. Picotte et de Hilaire St. Jean qui ont été condamnés mais de Garépy et de Quintal dont l'un, Quintal, a été acquitté. M. St. Pierre a figuré dans plusieurs autres causes avec succès.

Le correspondant parlementaire du *Nouveau Monde* faisant l'éloge de certains employés publics mentionne spécialement MM. Piché, Fanning, Patrick et Blais.

L'hon. M. Royal de Manitoba est à Montréal depuis quelques jours.

On dit que Sir George Etienne Cartier prendra sa place dans le Parlement à la fin de la session. La *Minerve* annonce qu'il était dernièrement à un dîner donné par le prince de Galles à des personnages distingués.

"NOUVELLE PUBLICATION.—Voici une entreprise que nous devons signaler à nos lecteurs, parce qu'elle doit contribuer largement à rendre plus populaires les ouvrages canadiens. Jusqu'à présent le grand obstacle à cette diffusion était le prix élevé des livres. M. Darveau, imprimeur de Québec, vient d'entreprendre de publier des éditions populaires de divers ouvrages du pays. Il imprime en ce moment une édition complète des œuvres de M. l'abbé Casgrain, en trois volumes, aux conditions suivantes:

Toute personne qui expédiera à M. Darveau par la poste, dans une lettre *affranchie*, la somme de une piastre et cinquante cents, (1 50.) recevra *franco* par la poste les trois volumes suivants:

10. Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol. in-8vo.

20. Biographies Canadiennes, 1 vol. in-8vo.

30. Légendes Canadiennes et Œuvres diverses, 1 vol in-8vo.

Chaque volume, formant un tout complet, se vend aussi séparément, et sera expédié *franco*, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à quiconque fera parvenir par la poste dans une lettre *affranchie*, la somme de cinquante cents, (\$0.50) Chaque personne qui enverra le montant de douze souscriptions recevra un troisième exemplaire *gratis*.

Toute souscription devra être expédiée d'ici au quinze Juin, date vers laquelle le premier volume sera prêt.

On devra adresser comme suit:

M. C. DARVEAU, Imprimeur.

Rue Lamontagne,
Québec.

Il est difficile, croyons-nous, d'offrir des conditions plus avantageuses; et le public ne manquera pas d'encourager l'entreprise de M. Darveau.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

Le *Catholic World*, revue mensuelle de New-York, publiée en ce moment la traduction anglaise des Légendes de M. l'abbé Casgrain. Le No. d'avril contient la première de ces intéressantes légendes qui a pour titre: "Le Tableau de la Rivière-Ouelle." La littérature canadienne fait son chemin à l'étranger, c'est signe qu'elle n'est pas si mal.

BIBLIOGRAPHIE.

The Canadian Parliamentary Companion, by Henry J. Morgan, *Advocate*,—MONTREAL, des presses de JOHN LOVELL,—et à la librairie de MIDDLETON ET DAWSON.

Tel est le titre d'un petit livre fort utile qui vient d'être publié. L'auteur, M. Morgan, est un compilateur infatigable, très favorablement connu par d'autres travaux du même genre.

La partie saillante de son dernier ouvrage est une série de notices biographiques (de 15 à 50 lignes chacune), relatives à tous les membres de la législature fédérale et à tous ceux des législatures locales.

C'est le privilège des Académiciens (en Ecosse) et des législateurs de tous pays de devenir immortels avant leur mort.

Mais le volume contient une foule d'autres renseignements: Sur son Excellence le Gouverneur-Général, ses aides-de-camp, etc.

Sur les divers bureaux de l'administration fédérale et les chefs de ces bureaux, etc.

Les représentants actuels et futurs, les journalistes et toutes les personnes obligées de suivre la politique et les affaires au siège du gouvernement fédéral comme au siège des gouvernements locaux trouveront, dans cet ouvrage, une foule de renseignements qui leur éviteront bien des pas et bien des erreurs.

PROCÈS DE HART ACCUSÉ D'AVOIR TUE SA SŒUR MME. PERRY.

On lit dans le *Constitutionnel*:

On se rappelle que le prisonnier, atteint d'aliénation mentale, n'a point parlé depuis huit ans. Il est pâle, et ses yeux laissent croire qu'il est tout à fait insensible au cri ne qu'il a commis. Lorsque le député greffier M. Panneton, après avoir lu l'acte d'accusation, lui demanda s'il plaide coupable ou non coupable, il ne répond rien. Enfin, la question lui étant posée plusieurs fois, il fait un signe affirmatif, comme s'il voulait dire que c'est bien vrai.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié les circonstances de ce crime atroce commis le 13 novembre, vers 3 heures de l'après-midi. Appelée par les cris de la victime, la famille la trouva baignante dans son sang. Charles Edward Hart venait de tuer sa sœur Amélie-Henriette Hart, dame Perry, avec une hache. Les coups avaient frappé sur la tête et les bras; la cervelle avait jailli sur le plancher.

TÉMOIGNAGES.

Dr. F. G. Fenwick: Mercredi, le 13 novembre dernier, vers 2 ou 4 heures de l'après-midi, je fus averti par Samuel J. Hart que je devrais bien me rendre chez Mme Hart où il y avait grand bruit; je m'y rendis. En entrant dans la chambre à coucher de Mme Perry, je la trouvai baignante dans son sang; le tapis en était couvert; la cervelle était répandue. En sortant, je rencontrai MM. Goodwin, Antrebus, Turcotte, et quelques autres: le prisonnier était là devant la porte, se tenant tranquille sur le trottoir. Il était nerveux, mais ne faisait aucun geste. Il ne disait pas un mot. Nous l'avons arrêté et peu d'instants après le grand connétable l'a conduit à la prison. Nous sommes ensuite entrés dans la maison et nous avons fait un examen plus attentif. J'ai trouvé que sur le bras gauche, entre le cou et l'épaule, il y avait une blessure d'environ trois pouces; l'os du bras était cassé. Sur le visage, du côté gauche il y avait une blessure qui correspondait avec celle du bras gauche, comme si elle avait eu le bras levé pour se protéger la tête. Cette blessure était extrêmement profonde. Elle pénétrait jusqu'à la gorge; les mâchoires étaient cassées. J'ai trouvé aussi dans la bouche des os cassés par la force du coup. La tempe gauche était brisée ainsi que l'os supérieur et l'os frontal; en un mot tous les os de la tête du côté gauche jusqu'à l'épine dorsale. J'ai trouvé plusieurs de ces différents os dans le cerveau et jusqu'à la base du crâne. Ces blessures étaient parfaitement suffisantes pour donner la mort. J'ai examiné le reste du corps, et je n'ai trouvé aucune blessure ou contusion. La première blessure au visage et au bras a dû être faite avec un instrument tranchant et les autres avec un instrument contondant; c'est-à-dire que mon opinion est que la première blessure a été faite avec le taillant de la hache et les autres avec la tête de la hache. Il y avait d'ailleurs dans l'appartement voisin de la chambre du meurtre une hache couverte de sang. J'ai ramassé cette hache et l'ai confrontée avec les blessures, ce qui m'a confirmé dans mon opinion. Il semblait qu'il y avait eu beaucoup de sang sur cette hache et qu'elle avait été essuyée. Elle était sous un chiffonnier.

La hache est exhibée, elle est encore teinte du sang de la victime. Le prisonnier semble fatigué à cette vue et cherche à s'asseoir pour ne point voir la hache. Ses yeux sont remplis de larmes.

A l'enquête du coroner, le prisonnier a succombé un instant à la vue du corps de la victime. Après cela, on l'a mis à une table pour répondre à une question. Je lui ai demandé où était sa sœur Amélie. Il n'a rien dit, mais il a levé un doigt vers le ciel.

Je lui dit: "Quand avez-vous vu votre sœur pour la dernière fois?" Il a écrit "hier." Nous l'avons de nouveau forcé à regarder le cadavre et il a écaré une seconde fois en faisant des efforts pour vomir.

Transquestionné.—Je suis depuis longtemps médecin de la famille. L'accusé venait tout petit jouer avec mes enfants. Il allait souvent se baigner dans la rivière; on m'a rapporté qu'un jour en se baignant il se frappa la tête sur une roche. Depuis lors il se plaignait de maux de tête et insensiblement il a cessé de parler. Je me suis aperçu qu'il perdait graduellement de son intelligence et que sa conduite devenait étrange. Il restait des journées entières dans sa chambre sans vouloir sortir. Une de ses manies était de demander de l'eau, durant la nuit, et il la jetait aussitôt par la fenêtre. De ce moment il n'a plus joué avec ses amis, ne les a plus regardés même. Dans la maison il devint méchant, il brisait tout, et c'est alors qu'il fut envoyé à Beauport, vers 1868. Il avait été interdit. Je ne crois pas que le prisonnier put avoir le moindre prétexte de se plaindre de Madame Perry. Cependant ses malices étaient toujours dirigées vers elle. Elle lui avait enseigné le français et elle le défendait constamment. On avait soin de cacher les instruments dangereux. Je crois que la journée qu'il a commise ce meurtre il n'avait pas assez d'intelligence pour savoir ce qu'il faisait.

Julia Seaton, mère de l'accusé:—J'ai eu connaissance de la mort de ma fille, Madame Perry; elle est morte des coups que lui a portés mon fils, le prisonnier à la barre; c'est avec une hache qu'il l'a frappée. Je ne sais où il l'avait prise. Je me suis aperçu de l'accident, parce que je m'adonnais à passer dans la chambre dans le moment même. J'ai vu l'accusé et la victime en passant; il n'y avait aucune autre personne dans la chambre. J'ai vu le prisonnier frapper Madame Perry. Elle est morte immédiatement.

Transquestionnée:—La défunte était toujours très complaisante pour l'accusé. Il a 26 ans. Il y a environ 12 ans qu'il a reçu un coup à la tête; il y a six ans qu'il n'a point parlé. Il passait la plus grande partie de son temps dans sa chambre à siffler et à danser. En prenant ses repas il ne soufflait mot. Il était considéré par la famille comme n'ayant pas l'usage de sa raison.

Le prisonnier fut acquitté comme n'étant pas responsable de ses actions.

CONDOLÉANCES NÉCROLOGIQUES.

A la dernière assemblée régulière de la Société St. Jean Baptiste de Worcester, Mass., tenue le mercredi 2 avril, ce qui suit a été proposé par MM. N. Boulé et Jos. Côté et adopté à l'unanimité:

Résolu que les membres de cette Société ont appris avec une profonde douleur la mort de la digne et regrettée épouse de notre confrère, Mr. Joseph Marchessault, arrivée en cette ville le 25 mars;

Résolu que nous offrons nos sympathiques condoléances à notre affligé confrère dans la perte cruelle qu'il vient d'éprouver;

Résolu que ces résolutions soient publiées dans le *Foyer Canadien*, l'*Avenir National*, l'*Opinion Publique*, et qu'une copie en soit présentée à M. Joseph Marchessault et à sa famille.

Jos. Côté, Sec.-Cor.

Jeunes filles, ce n'est pas votre robe, votre châle ou vos jolis doigts qu'admirent les hommes de sens. C'est la véritable beauté de votre caractère qui gagnera et retiendra l'affection du cœur. Que la modestie soit votre habillement le plus beau.

En souffrant, nous pouvons éviter de pécher, mais en péchant, nous ne pouvons nous éviter de souffrir.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MESSRS. AVERY, BROWN & CO., UNE DES PLUS ANCIENNES ET DES PLUS RESPECTABLES MAISONS DE COMMERCE DANS LES PROVINCES MARITIMES.

HALIFAX, N. E., oct., 4, 1871.

JAMES I. FELLOWS, Ecr.—*Cher monsieur*: Notre vente de votre sirop composé d'Hypophosphite a été très-considérable, et, nonobstant son prix élevé, a surpassé celle de n'importe quelle autre médecine. Nous avons reçu de vous, durant l'an dernier, six cents caisses d'une douzaine chaque, qui ont été expédiées dans presque toutes les parties de la Province, et ont donné, nous sommes portés à croire, une satisfaction générale.

Comme ce n'est pas "un remède de charlatan," mais composé, comme nous le croyons, d'après les vrais principes de la science Pharmaceutique, nous avons confiance que vous ne laisserez pas le public perdre de vue un remède si bien calculé pour être d'une VALEUR PERMANENTE. Très-respectueusement,

AVERY, BROWN & Co.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

En cette ville, le 8 courant, la dame de Charles Chaput, Ecr., marchand-épicerie, une fille.

DÉCÈS.

A Ste. Scholastique, samedi, le 5 courant, Marie-Marguerite-Hortense-Dosithée, à l'âge de 4½ mois, enfant de Pierre Perrin, Jun., marchand.

A Spencer, Mass., le 25 mars, à l'âge de 5 ans et huit mois, Paul Adélar, fils aîné de Paul Maroil et Amélie Maroil, née Deblois.

A Québec, le 25 mars, à l'âge de 85 ans et 5 mois, dame Josephine Richard, épouse de feu Louis Bonamy, après une maladie de 10 jours.

A Millbury, Mass., le 31 mars, à l'âge de 35 ans et 17 jours, dame Sophie St. Georges, épouse de feu Jean-Chrysothème Beval.

A Webster, Mass., le 1er avril courant, M. Augustin Lussier, né à Verchères et dernièrement de la paroisse de St. Judes, P.Q. Le défunt était âgé de 80 ans et 2 mois.

A Fitchburgh, Mass., le 24 mars dernier, à l'âge de 23 ans, Dlle. Octavie Couillard, fille aînée de Joachim Couillard, ci-devant de Beauharis, P.Q.

Malgré toute la force de son caractère, son courage admirable durant sa longue maladie, et les soins assidus de sa famille il lui a enfin fallu, elle aussi, comme une de ses sœurs, il y a deux ans, dire un éternel adieu à ses parents infortunés.—Requiescat in pace.

LOTTERIE EN FAVEUR DE L'EGLISE ST. ALPHONSE DE WINDSOR, ONT.

TOUTES les personnes qui ont reçu des billets de cette loterie, sont instamment priées de faire leur retour pour le 1er de Mai prochain, vu que le tirage aura lieu sans faute ce jour-là.

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

A VENDRE,

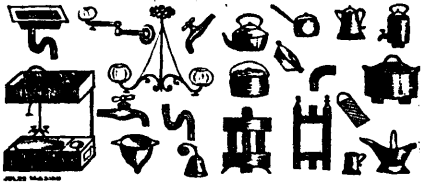
CET HOTEL bien connu dans la ville de Lindsay, province d'Ontario, sous le nom de "Maison Lindsay," et dernièrement tenu par Henry Frank Lindsay. L'Hotel jouit d'une très-bonne renommée dans toute la Province de Québec.

DENNISTOUN & HUDSPETH, Avocats.

4-14 d Lindsay.

GEORGE YON,

MARCHANT DE PORCELAÏNS, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS; PLUMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considerable de Poêles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

J. D. NORMANDIN, RELIUR, REGLUR ET MANUFACTURER DE LIVRES BLANCS.



PORTE VOISINE DU No. 57 RUE St. GABRIEL MONTREAL. 3-49xf

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Belgeuses.

32,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Description of prizes and their value. Includes items like 'Une propriété [Rue du Bassin, Montréal]' valued at 5,000 00.

Mille dix prix valant.....\$21,200 00

DONS:

Table listing donations for the construction of the cathedral, including amounts from 'L'Evêque de Montréal' and 'Aux pauvres'.

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le même droit. Les billets seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port. S'adresser à

G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement. 4-7 tf

HOPITAL DU SACRE-COEUR DE JESUS.

GRANDE OEUVRE DE CHARITE! LOTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la construction de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS:

- 1 Lot. 2 bons chevaux pour lesquels il est offert.....\$400 00
2 Montres d'or, \$60, \$40.....100 00
1 Cornet à piston, monté en argent.....50 00
2 Chaises brodées en laine.....55 00
2 Tableaux:—Sacré-Coeur de Jésus et de Marie.....25 00
1 Service à déjeuner, en argent.....25 00
1 Magnifique Frie-Dieu.....36 00
En tout 1000 lots, dont plusieurs d'une grande valeur.

Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 25 centimes. Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir:
1. 1 billet pour 12; ce qui fait 13 billets pour \$3.
2. 3 billets pour 24; " " 27 billets pour \$6.

III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage:
1. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposées dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire de billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au soussigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4. Tous les lots devront être réclamés dans le cours d'une année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Ptre., Hôpital-Général, Québec. 4-7 p

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERNS RESPECTABLES. 3-38 x



TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

APRES le 10 de JUIN prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants:
DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SAENIA.

Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 150 livres de bagage personnel, gratis. Bagage extra, 35 centimes par 100 livres.

DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY. Emigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel, gratis. Bagage extra, \$2.50 par 100 livres.

Les Emigrants pourvoiront à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest du Lac des Bois.

LES BILLETS POUR EMIGRANTS AU FORT GARRY via PRINCE ARTHUR'S LANDING, peuvent être achetés à Toronto, aux Stations des Chemins de Fer "Northern" "Great Western," et "Grand Tronc."

Les émigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

LES MARCHANDISES. Après le 20 de JUIN prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par cent livres ou \$40 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing Par ordre, F. BRAUN, Département des Travaux Publics, Ottawa, 21 mars 1873. 4-15 c

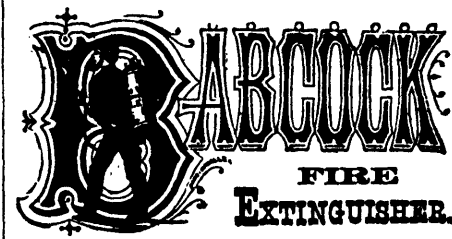
Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GHO. WOOD & CIE., Boston, E. U; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantissant pour cinq ans.

Assortiment sp lende de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles.

Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44x

ETEIGNOIR D'INCENDIE



"TOUT A FAIT LA MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE FEU."

Le chemin de fer. Les bateaux à vapeur. Hotels, Les Mines, les Asiles. Les Départements du Feu, etc. Faites demander "It's Record." F. W. FARWELL, Secrétaire, 407, BROADWAY, N.-Y.

VOYEZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

A. SICOTTE,

No. 331 RUE ST. LAURENT, Ferblantier, Plombier



Poseur de Tuyaux à Gaz, Bains, Lieux d'Assaince, Couverture en Ferblanc, en Tôle Galvanisée et en Ardoise.

Aura toujours un assortiment complet et varié de Ferblanteries, Ferronneries, Réfrigérateurs, Huile de Charbon, Lampes, Cheminées, Mèches, etc.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE.

Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20m

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'appareil à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-23 m

CANAL LACHINE.

AVIS est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine, le 1er jour d'Avril prochain, ou aussitôt que les réparations pourront être faites, et sera retenue au dehors jusqu'à ce que les réparations nécessaires soient terminées.

Par ordre, (Signé) JOHN G. SIPPPELL, Ingénieur Résidant. Bureau du Canal Lachine, Montréal, 17 Mars, 1873. 4-12 c

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDIS FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 181, Rue St. Joseph. 3-22m

AVIS A CEUX QUI DESIRERAIENT PRENDRE COMMERCE DANS LA CAMPAGNE.

Le soussigné, Ant. Moffette, désire se retirer du commerce, offre en vente un fonds de magasin consistant en marchandises sèches, épiceries, et quincailleries, etc., et une maison confortable, sise et située près de l'église, en la paroisse de St. Flavien, (comté de Lotbinière) district de Québec.

La dite maison étant à une distance de quatre milles de la Station de "Méthot's Mills," chemin de fer du Grand-Tronc, qui est une voie très facile pour l'expédition des effets. A vendre à un prix très-moitié. S'adresser sur les lieux ou au soussigné, ANT. MOFFETTE, Marchand. St. Flavien, 10 mars 1873. 4-13 d

Des MILLIONS D'ACRES des Terres d'Iowa et de Nebraska

A VENDRE PAR LA Compagnie de Chemin de Fer de Burlington et Riviere Mo.

10 ans de credit à 6 p. cent d'interet.

Aucune portion du capital due avant le commencement de la CINQUIÈME année. Les PRODUITS paieront la terre et les améliorations longtemps avant l'expiration de ce bon crédit.

Le sol de l'IOWA et de NEBRASKA est riche et facile à cultiver. CLIMAT chaud, SAISONS longues, MOISSONS abondantes, MARCHÉS excellents, TAXES minimales, et l'ÉLUCATION gratuite pour tous.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES pour le passage et le fret aux acheteurs et à leurs familles. Des CIRCULAIRES donnant d'amples détails, gratis; demandez toutes celles dont vous avez besoin pour lire et faire circuler.

UNE CARTE SECTIONNELLE montrant la situation exacte des terres de l'Iowa, se vend 30 Cts. et une pour la Nebraska, le même prix. Pour les circulaires et les cartes, s'adresser à GEO. S. HARRIS, Commissaire des Terres BURLINGTON, IOWA.

Et veuillez dire dans quel journal vous avez vu cette annonce. 4-16 d

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 3-25m (Établi en 1859.)

DEPARTEMENT DES DOUANES.

LES COMPTES AUTONISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent. R. S. M. BOUQUETTE, Commissaire des Douanes, 4

"L'OPINION PUBLIQUE."

Journal Politique et Littéraire. Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année. Aux États-Unis.....3.50 Par numéro.....7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

ROMAN CANADIEN.

L'INTENDANT BIGOT,

PAR JOSEPH MARBETTE. BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centins.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319, rue St. Antoine. 3-30 tf

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1860.

Canada, Province de Québec, } DANS LA COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. Dans l'affaire de JAMES MCCLURE, Failli.

LE SOUSSIGNÉ a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le DIX-SEPTIÈME jour de Mai prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la dite décharge.

JAMES MCCLURE, Par MONCK & BUTLER, ses Procureurs ad litem. Montréal, 12 Avril, 1873. 4-16 c

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada